

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 juillet 2020	N° 2020-158

Convocation du 17 juillet 2020

Aujourd'hui vendredi 24 juillet 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stephanie ANFRAY

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Alain CAZABONNE à M. Kevin SUBRENAT à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 12h30
M Radouane-Cyrille JABER à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 12h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 13h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

ABSENT(S) :

M. Philippe POUTOU.

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 juillet 2020		<i>Délibération</i>
	Direction de la programmation budgétaire Service préparation budgétaire et programmation pluriannuelle		N° 2020-158

Budget supplémentaire exercice 2020 - Examen - Décision - Adoption

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de présenter à votre examen le projet de Budget supplémentaire pour l'exercice 2020 de Bordeaux Métropole pour l'ensemble des budgets de notre établissement.

Ce document reprend :

- 1) les reports provenant de l'exercice précédent qui apparaissent au compte administratif 2019 et comprennent les résultats de clôture et les restes à réaliser,
- 2) les recettes et dépenses nouvelles et les ajustements de chapitres,
- 3) les mouvements d'ordre qui participent aux déterminations des masses du budget sans influencer sur son équilibre global.

Ce Budget supplémentaire s'établit ainsi à 356 733 519,24 € en dépenses et à 388 700 768,14 € en recettes, soit un excédent global de 31 967 248,90 € (en recul de près de 18% par rapport à 2019).

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	240 854 312,38	271 269 866,96	211 459 159,69	246 939 096,01	29 395 152,69	24 330 770,95
Section de Fonctionnement	115 879 206,86	117 430 901,18	112 054 335,78	108 541 648,36	3 824 871,08	8 889 252,82
TOTAUX	356 733 519,24	388 700 767,14	323 513 495,47	355 480 744,37	33 220 023,77	33 220 023,77
EXCEDENT	31 967 248,90		31 967 248,90			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	388 700 768,14	388 700 768,14	355 480 744,37	355 480 744,37	33 220 023,77	33 220 023,77

Dans le cadre de l'adoption du Budget supplémentaire 2020, est également soumis à votre approbation les modifications et créations d'AE-AP/CP (Autorisations d'Engagement et de Programme / Crédits de Paiement) pour un montant de 30 440 000,00€, conformément au détail figurant en annexe.

Un rapport de présentation joint à la délibération explicite les principales opérations et les mouvements proposés dans le cadre de la présente décision.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain n° 2020-86 du 14 février 2020, approuvant le Budget primitif 2020,

VU la délibération n°2020- 156 du 24 juillet 2020 d'affectation des résultats apparaissant au compte administratif 2019,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE compte tenu de ce qui vient d'être énoncé, il y a lieu de procéder à la reprise des résultats et des reports de l'exercice 2019 et à l'ajustement des crédits de l'exercice 2020,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver, chapitre par chapitre, selon le détail présenté dans la balance annexée au présent rapport, le projet de Budget supplémentaire 2020 du Budget principal de Bordeaux Métropole dont le montant s'établit à 356 733 519,24 € en dépenses et à 388 700 768,14 € en recettes,

Article 2 : d'autoriser, au budget principal, la constitution d'une provision d'un montant de 36 300 000,00 € pour risques et charges exceptionnels, imputée au chapitre 68, article 6815, destinée à couvrir les ajustements de recettes ainsi que les éventuelles mesures complémentaires à financer sur le 2nd semestre 2020 en raison des conséquences de la crise sanitaire et dans l'attente des mesures compensatrices attendues de l'Etat,

Article 3 : d'autoriser, au budget annexe des déchets ménagers, la constitution de provisions d'un montant de 5 000 000,00 €, imputée au chapitre 68, article 6815, en vue des travaux à intervenir sur les sites de la collecte et des traitements des déchets, que ce soit en maîtrise d'ouvrage (comme sur le site de Latule) ou dans le cadre des contrats de concession pour règlement des Contributions Financières d'Investissement (CFI) et à hauteur de 50 000,00 €, imputée au chapitre 68, article 6817, au titre de la dépréciation des actifs circulants,

Article 4 : d'autoriser, au budget annexe de l'assainissement, la constitution de provisions pour un montant de 15 000 000,00 €, imputées au chapitre 68, article 6815, au titre de la soulte à verser à l'issue du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines et de 55 000,00 €, imputée au chapitre 68, article 6817, au titre de la dépréciation des actifs circulants,

Article 5 : d'autoriser, au budget annexe des réseaux de chaleur, la constitution de provisions pour un montant de 710 000,00 €, imputées au chapitre 68, article 6815, au titre de la soulte à verser à l'issue du contrat de délégation du service public,

Article 6 : d'autoriser, à la régie du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), la constitution de provisions pour un montant de 5 000,00 €, imputées au chapitre 68, article 6817, au titre de la dépréciation des actifs circulants,

Article 7 : d'autoriser, à la régie des équipements fluviaux, la constitution de provisions pour un montant de 160 000,00 €, imputées au chapitre 68, article 6815, pour risques et charges d'exploitation et pour 3 000,00 € au titre de la dépréciation des actifs circulants,

Article 8 : d'adopter les modification et création d'AP-AE/CP proposées au titre du budget principal dans le cadre de la présente délibération pour un montant global de 30 440 000,00 €, selon le détail ci-annexé.

Annexe – Présentation des révision et ouverture d'Autorisations de Programme / d'Engagement et de Crédit Paiement (AP-AE/CP) dans le cadre du Budget supplémentaire 2020 du Budget principal

I. L'actualisation des AP-AE/CP existantes

• **Maintenance, exploitation parcs et jardins (AE de fonctionnement)** : L'actualisation proposée tient compte à la fois des surcoûts liés à la reprise d'activité, des besoins d'expertise arboricole et des travaux supplémentaires de fossés sur le cadran nord-ouest de l'agglomération. Pour toutes ces raisons l'AE est portée à 9 679 910,00 €, soit une révision de 240 000,00 €.

VOTE PRECEDENT	REVISION	MONTANT AE ACTUALISE	TOTAL CP ANTERIEURS
9 439 910,00	240 000,00	9 679 910,00	5 580 190,67

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement se décompose comme suit :

CP 2020	CP 2021
3 483 267,61	616 451,72

II. Ouverture d'AP/CP nouvelle

• **Trémie Benaugue (AP projet)** : Le projet d'aménagement de la trémie Benaugue consiste en la création d'un ouvrage sous le boulevard Joliot-Curie et les voies ferrées à hauteur du quartier de la Benaugue. Il s'agit d'un maillon d'infrastructure stratégique pour la Métropole dans la perspective de la mise en service d'une liaison de transport en commun en site propre entre le pont Simone Veil et le pont Jacques Chaban-Delmas (liaison pont-à-pont).

Si la trémie Benaugue, située partiellement dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Garonne–Eiffel sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Bordeaux-Euratlantique, ne relève pas du programme des équipements publics de la ZAC Garonne Eiffel. Néanmoins, pour assurer une bonne articulation spatiale avec le projet urbain, il est proposé, conformément à la délibération du 24 juillet 2020, que l'EPA assure, aux frais de Bordeaux Métropole, la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation de cet ouvrage et procède par conséquent aux acquisitions foncières, études et travaux.

Le coût du projet est estimé à ce stade à **30,2 M€ TTC**.

MONTANT AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 SQQ
30 200 000,00	2 737 100,00	2 100 000,00	1 100 000,00	12 800 000,00	11 462 900,00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juillet 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 JUILLET 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 JUILLET 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Véronique FERREIRA</p>
---	---